

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2023

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION -
(N° 575)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE36

présenté par

M. de Fournas et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« français »,

supprimer la fin de la troisième phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le droit européen est, en l'occurrence, contraire aux intérêts des agriculteurs français. Cet amendement vise à faire prévaloir le droit français sur le droit européen en la matière.